


<p><b>Avis de vacance</b></p>  <p>Ville de Saint-Martin-d'Hères</p>	<p><b>Cadre d'emplois : Attachés</b></p> <p><b>Quotité : Temps plein</b></p> <p><b>Publication: Interne/externe</b>  <i>durée de publication: 1 mois minimum  (article 4 du Décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018  relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur  un espace numérique commun aux trois fonctions  publiques).</i></p>	<p>Date de création  <b>CM 28 septembre 2022</b></p> <p>Date de mise à jour  <b>20/09/2022</b></p> <p>Note de service  <b>n°2022/96</b>  EL/MN/SD</p>
<p><b>Filière : Administrative</b>  <b>Catégorie : A</b></p>	<p>Délai de dépôt des candidatures  <b>Dimanche 6 novembre 2022</b></p>	
<p><b>DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>  <b>DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SERVICES À LA POPULATION</b>  <b>AFFECTATION : Animation Enfance</b></p>		
<p><b>Chef(fe) de service – Animation Périscolaire</b>  <b>(Poste ouvert aux contractuels)</b></p>		

## Contexte

La commune de Saint-Martin-d'Hères, en pleine croissance démographique (39 000 habitants), est la 2ème ville du département de l'Isère. Elle est au cœur du développement de nombreux projets et accueille le Domaine Universitaire avec près de 50 000 étudiants et employés. Ville dynamique, innovante et solidaire, attachée à un service public de qualité, efficiente et ancrée dans la proximité avec les usagers, elle fait partie de l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (près de 450 000 habitants).

## Missions du service

Sous la responsabilité de la directrice Éducation Enfance, le(la) responsable du service Animation Périscolaire contribue à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique éducative et de loisirs en direction des enfants d'âge primaire et de leurs familles.

## Missions du poste

Il (elle) assure le pilotage des accueils de loisirs périscolaires (matin, midi et soir dans les écoles). Il (elle) dirige le service, coordonne les activités et assure l'interface relationnelle du service en lien avec les partenaires institutionnels. Il (elle) manage les personnels : sept cadres intermédiaires directeurs ou directrices périscolaires, 16 animateurs ou animatrices référent(e)s et une centaine d'animateurs/trices occasionnel(le)s). Le service accueille environ 1500 à 1600 enfants tous les midis et tous les soirs.

## Activités du poste

- Encadrer et piloter un projet de service
- Contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique éducative et participer à l'animation du projet éducatif de territoire
- Assurer la gestion administrative et budgétaire d'un service
- Développer des partenariats et assurer les relations avec les partenaires du service et les autres services de la ville

- Organiser et animer la relation avec la population
- Participer à la vie de la Direction et aux réunions transversales
- Animer la mise en réseau des acteurs
- Être force de proposition auprès du(de la) Directeur(trice) sur des perspectives et enjeux organisationnels en matière d'Animation Enfance

## Profil recherché

### Savoir faire

- Développer et animer des partenariats
- Maîtrise de l'outil informatique, qualités rédactionnelles
- Manager et piloter une équipe, gestion des conflits
- Capacité à former des agents
- Capacité de négociation et concertation

### Connaissances

- Environnement de la fonction publique territoriale et statut
- Enjeux et évolutions des politiques Éducatives
- Règles de HSST
- Comptabilité publique, budget et marchés publics
- Connaissances et pratique des cadre et dispositif institutionnels du domaine de l'éducation/enfance
- Modernisation de l'action publique

### Qualités

- Prendre et assumer des décisions, être force de proposition
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Adaptabilité
- Capacités relationnelles
- Gestion du stress
- Travail en autonomie, sens des initiatives

## Conditions

<p style="text-align: center;"><b>Conditions d'exercice</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits et obligations des fonctionnaires</li> <li>• Organisation du travail dans le cadre du protocole GTT de Juin 2022</li> <li>• Organisation des congés permettant la continuité du service public</li> <li>• Contraintes horaires : réunions en soirée, présence ponctuelle sur les sites périscolaires le midi et le soir</li> <li>• Pics d'activités</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Conditions d'accès / Aptitudes / Spécificités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation supérieure niveau bac+3 ou 5</li> <li>• Formation et/ou expérience en développement territorial, social, enfance et jeunesse et à la conduite de projet</li> <li>• Habilitations requises : PSC1</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Risques / habilitations / Contraintes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail sur poste informatique</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Conditions de rémunération</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT)</li> <li>• Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)</li> </ul>

### **Avantages et participations de l'employeur**

#### **Sans condition d'ancienneté**

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€ /mois)
- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille
- Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

#### **Sous condition de 3 mois d'ancienneté**

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)
- Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)

**Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.**

Les fonctionnaires du cadre d'emplois des **attachés** ou les agents non titulaires dans le cadre de **article L.332-8 disposition 2** du CGFP, voudront bien faire acte de candidature (**lettre de motivation + CV obligatoire**) sur le site de la ville :

**<https://www.saintmartindheres.fr/mairie/la-ville/offres-demploi>**

Les candidatures internes se font sous couvert du chef de service.

(tampon)

**Le Directeur Général des Services**

